



Bourscheid, le 30 juillet 2021

**Commune de  
Bourscheid**

**Réf: Etablissements dangereux  
Autorisation d'exploitation  
Réf 3A/2021/2117/176  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Economie sociale et solidaire  
Inspection du Travail et des Mines**

## AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté no 3A/2021/2117/176 du 22 juillet 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la WANSART Sàrl a reçu une autorisation pour l'exploitation d'un treuil Marque OFFICINE IORI, type DM 300I, numéro de construction 7805.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la prédite loi un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à dater du jour de l'affichage de la décision. Le recours doit être introduit par ministère d'avoué auprès du Tribunal Administratif.

La Bourgmestre, A. Nickels-Theis

Le Secrétaire, Weber Alain